

MOTION

In Committee

AMENDMENT TO BILL 12

THE SECURITIES TRANSFER ACT

Moved by the Honourable Mr. Selinger

THAT Clause 139 of the Bill be replaced with the following:

Coming into force

139 This Act comes into force on the day it receives royal assent.

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 12

LOI SUR LE TRANSFERT DES
VALEURS MOBILIÈRES

Motion de M. le ministre Selinger

Il est proposé que l'article 139 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Entrée en vigueur

139 La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.